

## FEDER (Fonds européen de développement régional - Fonds social européen)

Article 115 et annexe XII du règlement (UE) N° 1303/2013 du parlement européen et du conseil

[RèglementUE-1303-2013](#)

Pour quel projet ?	Que dois-je faire ?
<b>Pour tous les projets</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sur tout document ou support de communication relatif à votre projet apposez le drapeau Européen (la couleur est utilisée chaque fois que cela est possible et une version monochrome ne peut être utilisée que dans les cas justifiés) avec la mention "UNION EUROPÉENNE" et ajoutez le texte suivant: « [Descriptif / dénomination de l'action] est cofinancé[e] par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional.»</li></ul> <div data-bbox="343 817 670 1041" style="text-align: center;"></div> <p data-bbox="240 1041 821 1086"><a href="#">Logos de l'Union européenne (logo UE.jpg)</a></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Charte graphique du drapeau européen (site europa.eu)</a></li><li>• L'emblème de l'Union est toujours clairement visible et placé bien en évidence. Son emplacement et sa taille sont adaptés à la taille du matériel ou du document utilisé. L'obligation de mentionner le Fonds ne s'applique pas aux petits objets promotionnels.</li><li>• Sur l'éventuel site web, insérez une description succincte de l'opération, en rapport avec le niveau de soutien, de sa finalité et de ses résultats mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union européenne. Sur le site, le logo est affiché en couleur.</li><li>• L'emblème et la mention de l'Union sont visibles dès l'arrivée sur le site dans la zone d'affichage d'un dispositif numérique, sans que l'utilisateur doive faire défiler la page.</li><li>• Si d'autres logos sont affichés en plus de l'emblème de l'Union, celui-ci a au moins la même taille, en hauteur ou en largeur, que le plus grand des autres logos.</li><li>• Affichez, grâce à des supports appropriés (autocollants, affiches, banderoles, drapeaux...) la participation européenne au financement de votre projet</li></ul>

<p><b>- de 500 000 € d'aide publique *</b></p> <p>* Fonds européens + autres aides publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apposez une affiche présentant des informations sur le projet (dimension minimale: A3), dont le soutien financier octroyé par l'Union, en un lieu aisément visible par le public, tel que l'entrée d'un bâtiment</li> </ul>
<p><b>+ de 500 000 € d'aide publique *</b></p> <p>Pour les projets portant sur l'achat d'un objet physique ou sur le financement d'infrastructure et de construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Placez un panneau d'affichage de dimension importante sur les sites pendant toute la durée des travaux mentionnant le nom de l'opération, l'objectif principal de l'opération, l'emblème de l'Union avec le texte "Union européenne". Ces mentions doivent occuper au moins 25% de la surface du panneau.</li> <li>• Ensuite, remplacez ce panneau par une plaque permanente de dimension importante, en un lieu visible, au plus tard dans les trois mois après la fin des travaux indiquant le nom, le principal objectif de l'opération et l'emblème de l'Union avec le texte "Union européenne". Ces mentions doivent occuper au moins 25% de la surface de la plaque.</li> <li>• Arborez le drapeau européen sur tous les sites de votre opération pendant la semaine du 9 mai - Journée de l'Europe</li> </ul>